

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines - Canton de Mantes-la-Jolie

COMMUNE DE TACOIGNIERES

Décision n°2025-39



Objet :

Attribution d'un marché d'entretien des espaces verts : tonte, désherbage, taille et élagage

Le Maire de la commune de Tacoignières,

Vu le Code Général des Collectivités, notamment son article L2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son article R2122-8,

Vu la délibération 2025-XI-20 du 14 novembre 2025 portant délégations du Conseil municipal au Maire,

Vu le budget primitif 2025,

Considérant l'échéance au 30 novembre 2025 du contrat d'entretien des espaces verts : tonte, désherbage, taille et élagage confié à la société VIBERT,

Considérant le montant du marché, une consultation de trois entreprises a été lancée le 06 octobre 2025,

Considérant l'offre la mieux disante de la société VIBERT d'un montant de 20.633,34€ HT soit 24.760,00€ TTC pour trois années,

DECIDE

Article 1er :

De confier à la société VIBERT domiciliée 1 rue de la Mare aux Biches – Lieudit Allemant à BOUTIGNY PROUAIS (28410) le contrat d'entretien des espaces verts : tonte, désherbage, taille et élagage pour un montant de 20.633,34€ HT soit 24.760,00€ TTC pour trois années.

Le marché est conclu pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2026 et pourra ensuite être reconduit tacitement 2 fois par période de 12 mois sans que sa durée totale ne puisse excéder 3 ans.

Article 2 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine réunion, sera inscrite au registre des décisions et sera affichée conformément aux dispositions prévues par la loi du 02 mars 1982 modifiée.

Tacoignières le 28 novembre 2025

Le Maire, Thierry LEVACHER



Certifie exécutoire compte-tenu de :

La publication du : 28/11/2025

La transmission au contrôle de légalité le : 28/11/2025

Document certifié conforme

Le Maire, Thierry LEVACHER



REÇU EN PREFECTURE

le 28/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217806058-20251121-DEC2025_39